

Fiche récapitulative

TEC715 | Comptabilité internationale



28

Total d'heures d'enseignement



0

Crédits ECTS



Date non définie

Début des cours prévu

Programme

Série 1.

Introduction

Titre 1. Comptabilité internationale - La question des sources

Titre 2. Etats financiers IFRS

Titre 3. Etat (ou tableau) des flux de trésorerie de la période (IAS 7)

Titre 4. Première adoption des IFRS (IFRS 1)

Titre 5. IFRS pour les PME (IFRS for SMES)

Série 2.

Titre 6. Les actifs non courants

Titre 7. La dépréciation des actifs non courants (IAS 36)

Titre 8. Les autres actifs non courants

Titre 9. Les actifs courants

Titre 10. Les instruments financiers

Série 3.

Rappel: Présentation de l'état du résultat global et catégories d'autres éléments du résultat global

Titre 11. L'activité ordinaire et les produits

Titre 12. Les charges et les risques supportés par l'entreprise

Série 4.

Titre 13. Reporting financier

Titre 14. Regroupement et comptes consolidés

Contenu:

Normalisation comptable internationale : Etats financiers IFRS

Etat de la situation financière (ou bilan) : présentation et évaluation des principaux postes.

Etat du résultat global : présentation et évaluation des principales opérations et informations.

Compléments et approfondissements.

Objectifs : aptitudes et compétences

Objectifs :

En application du règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, en date du 19 juillet 2002, les comptes consolidés des sociétés cotées doivent être établis depuis les comptes publiés au titre de l'exercice 2005 conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) de l'IASB. Ce passage aux normes comptables internationales a concerné près de 7 000 sociétés cotées européennes.

Pour permettre aux experts-comptables, cadres comptables et financiers, consolideurs et contrôleurs de gestion de s'adapter à ce passage aux normes comptables internationales, l'INTEC a décidé d'inclure dans ses formations un certificat de spécialisation dans lequel est développé exclusivement l'enseignement de cette matière.

Cette formation s'adresse plus généralement à toute personne qui désire acquérir de solides connaissances sur les principes et techniques de comptabilisation en normes IFRS et être capable de lire et analyser des états financiers présentés selon ces normes, à savoir notamment les états financiers consolidés des sociétés cotées.

Compétences :

Connaître le rôle et l'articulation des normalisateurs comptables européens et internationaux (IASB)

Connaître et consulter les sources de la réglementation comptable (IAS/IFRS, textes des droit communautaire) ; appliquer la réglementation comptable sur les points mentionnés dans le programme

Connaître la notion et le contenu du cadre conceptuel comptable de l'IASB

Rechercher et utiliser les règlements, avis et interprétations publiés par les organismes européens et internationaux (Union européenne, IASB)

Connaître la finalité des opérations mentionnées au programme et comprendre leur articulation avec les principes comptables et les travaux de fin d'exercice selon les IFRS.

Collecter les informations permettant de traiter selon les IFRS (identifier, évaluer, calculer, enregistrer ou réviser) les principaux éléments des états financiers mentionnés au programme

Connaître les règles d'évaluation (initiale et postérieure à la comptabilisation initiale) des principaux éléments des états financiers selon les IFRS

Prérequis

Les conditions d'inscription sont identiques à celles du DSGC/DSCG

Cependant, pour être suivie avec profit, cette formation suppose que l'étudiant ait pu approfondir préalablement les concepts et les techniques de niveau Master 1ère année en comptabilité et gestion relevant notamment de :

- la comptabilité financière approfondie,
- la comptabilité et le contrôle de gestion,
- l'analyse financière,
- les mathématiques financières.

L'étudiant doit avoir la capacité de se connecter notamment sur les sites des sociétés cotées de l'Union européenne et d'y récupérer les informations financières correspondantes.

Les conditions d'inscription sont identiques à celles du DSGC/DSCG

Cependant, pour être suivie avec profit, cette formation suppose que l'étudiant ait pu approfondir préalablement les concepts et les techniques de niveau Master 1ère année en comptabilité et gestion relevant notamment de :

- la comptabilité financière approfondie,
- la comptabilité et le contrôle de gestion,
- l'analyse financière,
- les mathématiques financières.

L'étudiant doit avoir la capacité de se connecter notamment sur les sites des sociétés cotées de l'Union européenne et d'y récupérer les informations financières correspondantes.

Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Exemple : Je m'inscris le 21 juin à FPG003 (Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique). Le premier cours a lieu le

21 octobre. Le délai d'accès est donc de 4 mois.

Lors de votre inscription, un délai administratif d'environ 2 semaines est nécessaire pour mettre en œuvre l'accès effectif aux enseignements.

Modalités

Modalités pédagogiques :

Pédagogie qui combine apports académiques, études de cas basées sur des pratiques professionnelles et expérience des élèves. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé tout au long du cursus.

Modalités de validation :

Le certificat de spécialisation est délivré à l'élève qui a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final.

- Examen final écrit d'une durée de 4 heures.

- Coefficient : 1.

La réussite à cette unité d'enseignement permet l'acquisition du bloc de compétences correspondant.

Le certificat de spécialisation* est délivré à l'élève qui a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final.

examen final annuel.

épreuve écrite de 4 heures

Tarif

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page Financer mon projet formation [open_in_new](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

Cette unité d'enseignement n'est valorisable que dans cette certification.

Avis des auditeurs

Les dernières réponses à l'enquête d'appréciation de cet enseignement :

↓ [Fiche synthétique au format PDF](#)

Taux de réussite

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ [Taux de réussite](#)